

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

Du 23 mai 2013

n° 9

page 1/1

Rapporteur : **Madame Anne-Florence BOURAT**

OBJET : Tarifs des repas au Foyer-Soleil et au restaurant du Centre technique municipal – Année 2013/2014

Mesdames, Messieurs,

Les restaurants du Foyer-Soleil et du Centre technique municipal fournissent des repas au personnel de la mairie, du Centre communal d'action sociale et de la communauté d'agglomération du pays châtelleraudais, ainsi qu'au personnel des autres administrations et extérieur.

* * * * *

VU la délibération n°13 du conseil municipal du 24 mai 2012 relative aux tarifs des repas du Foyer-soleil et du Centre technique municipal pour l'année scolaire 2012/2013,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de revoir tous les ans les tarifs des prestations concernant la restauration, afin de les ajuster à l'évolution du coût de la vie (indice des prix à la consommation – février 2013 = + 1 %), en tenant compte également des modalités pratiques liées à la régie (arrondi – rendu de monnaie),

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

– d'augmenter, pour l'année scolaire 2013/2014, les tarifs des repas, de la manière suivante :

FOYER-SOLEIL et RESTAURANT C.T.M.	Pour mémoire Année scolaire 2012/2013	Année scolaire 2013/2014
Personnel des 3 collectivités, stagiaires et agents contractuels inclus	4,30 €	4,35 €
Personnel des autres administrations et extérieurs.....	7,80 €	7,90 €
Café, thé, infusion	0,50 €	0,50 €
Repas avec vin	4,80 €	4,85 €

d'imputer cette recette sur la ligne budgétaire 020.32/7081/5260.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

Transmis à la sous-préfecture, le 31/05/2013 n° 3956

Publié au siège de la mairie, le 03/06/2013

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER